

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 19
- votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Date de convocation : 07/10/2025

**PRESENTS** : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

### **ABSENT(s) EXCUSES** :

MARSAN Christelle a donné procuration à GROSS Alain, REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, TOURNIER Didier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE** : Yannick LE BOURBOUACH

**D2025\_101313**

**OBJET** : Délibération fixant les critères d'évaluation de la valeur professionnelle lors des entretiens annuels

**Rapporteur** : Claude VESSELIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L521-1 à L521-5,

**Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,**

**Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**

**Vu** l'avis du Comité social territorial en date du 29 septembre 2025,

**Considérant** qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire et aux agents contractuels au terme de l'entretien annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal de valider :**

**Que** les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels, lors de l'entretien annuel portent sur :

- **Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs**
- **Les compétences professionnelles et techniques :**
  - o *Maîtrise et fiabilité dans la réalisation de l'ensemble des missions*
  - o *Maîtrise des compétences, moyens et ressources mis à disposition et nécessaires au poste*
  - o *Perfectionnement et développement des connaissances*

- *Planification, priorisation et organisation dans la mise en œuvre des missions du poste*
- *Capacité d'analyse des situations, recherche de solutions, apports d'idées, créativité*
- *Respect des consignes et des échéances*
- **Les qualités relationnelles**
  - *Respect des valeurs du service public, droits et devoirs des agents, recherche de l'amélioration de la relation aux usagers*
  - *Aptitudes relationnelles avec l'ensemble des interlocuteurs (élus, hiérarchie, collègues, usagers, partenaires...)*
  - *Capacités à travailler en équipe, à diffuser un bon état d'esprit*
  - *Capacités de communication orale et rédactionnelle*
- **Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur**
  - *Capacités à animer son équipe et à valoriser ses collaborateurs*
  - *Capacités à superviser, coordonner, contrôler, répartir et réguler l'activité de l'équipe ou du service*
  - *Capacités à définir des objectifs, à les expliquer et à planifier leur réalisation*
  - *Qualité des évaluations annuelles des agents*
  - *Aptitude à la remise en question et à adapter son comportement si nécessaire*
  - *Aptitude à la prise de décisions et arbitrages*
  - *Exemplarité vis-à-vis de ses collaborateurs*

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,**

**DECIDE**

**-DE VALIDER les critères suivants qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels, lors de l'entretien annuel :**

- **Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs**
- **Les compétences professionnelles et techniques :**
  - *Maîtrise et fiabilité dans la réalisation de l'ensemble des missions*
  - *Maîtrise des compétences, moyens et ressources mis à disposition et nécessaires au poste*
  - *Perfectionnement et développement des connaissances*
  - *Planification, priorisation et organisation dans la mise en œuvre des missions du poste*
  - *Capacité d'analyse des situations, recherche de solutions, apports d'idées, créativité*
  - *Respect des consignes et des échéances*
- **Les qualités relationnelles**
  - *Respect des valeurs du service public, droits et devoirs des agents, recherche de l'amélioration de la relation aux usagers*

- *Aptitudes relationnelles avec l'ensemble des interlocuteurs (élus, hiérarchie, collègues, usagers, partenaires...)*
- *Capacités à travailler en équipe, à diffuser un bon état d'esprit*
- *Capacités de communication orale et rédactionnelle*

- **Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur**

- *Capacités à animer son équipe et à valoriser ses collaborateurs*
- *Capacités à superviser, coordonner, contrôler, répartir et réguler l'activité de l'équipe ou du service*
- *Capacités à définir des objectifs, à les expliquer et à planifier leur réalisation*
- *Qualité des évaluations annuelles des agents*
- *Aptitude à la remise en question et à adapter son comportement si nécessaire*
- *Aptitude à la prise de décisions et arbitrages*
- *Exemplarité vis-à-vis de ses collaborateurs*

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Olivier JACQUIER**



**Le secrétaire,**

**Yannick LE BOURBOUACH**

Le 17/10/2025, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part une lettre en date du 14/10/2025, par laquelle vous m'informez que vous souhaitez déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage d'habitation, situé sur le terrain n° 101313, cadastré au plan de zonage d'urbanisme (PZU) n° 101313, situé sur la commune de [nom de la commune], département de [nom du département].

Je vous informe que la commune de [nom de la commune] est soumise à un plan de zonage d'urbanisme (PZU) n° 101313, qui définit les règles d'urbanisme applicables à ce terrain. Le PZU n° 101313 est classé en zone [type de zone], ce qui implique que la construction d'un bâtiment à usage d'habitation est autorisée sous certaines conditions.

Je vous invite à vous conformer aux règles d'urbanisme applicables à ce terrain, et à déposer votre demande de permis de construire auprès de la mairie de [nom de la commune], avant le 17/10/2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

Fait à [nom de la commune], le 17/10/2025.

[Signature]

[Nom et Prénom]

Le Maire

Yannick LE B. [nom de famille]